

Editorial – Vous avez dit... « anxigène » ?

Il n'aura échappé à personne que l'agent de la Fonction Publique d'État est la cause de tous les maux français. C'est dit : nous sommes des nantis avec nos emplois « à vie », gavés de nos salaires indécentes indolents tout au long de notre carrière suivie de retraite dorée... Nous qui passons nos journées à réfléchir à la meilleure façon de tirer au flanc.

C'est dit : si le déficit public reste au-delà de la barre fatidique des 3 %, c'est notre faute !

Dans un contexte de crise permanente, quelle solution envisager : repenser une fiscalité simplifiée et efficace qui profite moins aux vrais nantis ?- Il n'en est pas question. Supprimer les cadeaux fiscaux aux et lutter contre la fraude fiscale ? Sûrement pas.

Si la France va si mal, c'est la faute à ce satané fonctionnaire qui se tourne les pouces à longueur de journée et, bien sûr, au chômeur qui ferait mieux de chercher du boulot au lieu de « foutre le bordel » !

Force est de constater que pour l'instant recettes politiques et niveau de langage ont comme un goût de déjà vu...

Où en sommes-nous en Saône-et-Loire ? Eh bien, depuis la dernière rentrée, notre direction s'occupe à optimiser tous azimuts : on tripatouille, on supprime, on restructure, on déplace mais on nous assure que l'impact humain sera pris en compte...

Et les organisations syndicales sont priées de se taire, de regarder ailleurs et gare au recadrage si on nous surprend à divulguer des « informations anxigènes » (sic) qui pourraient nuire à la productivité !

Ce n'est pas tout à fait par hasard que nous avons ressenti la nécessité de relancer un journal d'information local : les sujets de colère et d'inquiétude ne manquent pas : le gel du point d'indice, les transferts de missions, le PPCR, j'en passe...

Êtes-vous convaincu-e que l'e-administration et le zéro espèces dans les caisses apportent une réponse valablement satisfaisante aux suppressions de postes, à la délocalisation des services publics de proximité ? ou aggravera-t-elle les inégalités ?

Les prochaines semaines promettent d'être déterminantes pour donner une réponse forte -pas seulement à la remise en cause de nos statuts, de notre rémunération etc. mais tout particulièrement au projet de société qu'on entend nous imposer.

Le groupe de travail mutations 2018.

A qui profitent les nouvelles règles de gestion ?

Le groupe de travail « mutation 2018 » qui promet de faire sauter tous les verrous des règles de mutation s'est ouvert le 19 octobre. On nous annonce plus de flexibilité en local et une amélioration de nos conditions de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, la détérioration des conditions de vie au travail et d'exercice des missions est la conséquence directe des suppressions d'emplois, de la baisse des effectifs, du management toxique, de l'absence d'une vision progressiste et à long terme de la DGFIP et d'une absence de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs, et le mépris des compétences et des qualifications dans une administration digitalisée.

Cette proposition est clairement inadmissible, elle détruit un engagement fort de la Direction Générale lors de la fusion et de la mise en place des règles fusionnées qui devaient toujours respecter les règles favorables aux agents.

On nous dit que ces nouvelles règles de gestion faciliteront la vie des agents dans les services peu demandés : si toutes les RAN ne sont pas remplies, ce n'est pas lié aux règles de gestion prétendument rigides, c'est uniquement la volonté de l'administration de gérer les sous-effectifs et de ne pas remplir tous les postes vacants !

Finie désormais la possibilité de cibler une RAN et/ou sa mission/structure ! Notre sort ne sera plus entre les "mains" des CAPistes nationaux qui veillent au respect des règles d'ancienneté mais entre celles de la directrice locale, sans possibilité de refuser une affectation qui nous éloignerait de notre famille. On nous assure que les agents présents sur le département seront prioritaires sur ceux qui arrivent. Selon quels critères deux agents qui demandent une mutation intra départementale seront départagés ? L'ancienneté de la demande ? L'ancienneté administrative ? Le profil ? Le bon vouloir de la directrice ? (suite page 2)

Groupe de travail mutations 2018. A qui profitent les nouvelles règles de gestion ? (suite de la P.1)

Sur le délai entre deux mouvements :

dès 2018, le délai de séjour passerait de 1 an à 2 ans ; concrètement, un collègue muté au 1er septembre 2018 ne pourra participer qu'au mouvement à effet du 1er septembre 2020.

Selon l'argument de l'administration, les déficits de personnels résulteraient d'une trop grande mobilité des agents sur les services en difficulté.

A l'heure actuelle, la DGFIP compte 1000 postes de B et 1000 postes de C non pourvus. Si toutes les RAN ne sont pas remplies, ce n'est pas lié aux règles de gestion mais à la volonté de l'administration de gérer les sous-effectifs et de ne pas remplir tous les postes vacants !

Cette proposition est inacceptable. Finie désormais la possibilité de cibler sa RAN et/ou sa mission/structure ! Votre sort ne sera plus entre les "mains" des CAPistes nationaux mais entre celles de notre direction locale.

L'une des véritables raisons se trouve dans l'avant-dernier paragraphe du constat. Nous nous dirigeons vers des suppressions massives d'emplois C pour la fin du quinquennat.

En catégorie C, certaines structures sont vacantes par manque de candidats, le nombre de départements ouverts le démontre. Les seuls collègues qui pourraient les solliciter sont les 1ères affectations. Or depuis juin 2016, ces collègues subissent un blocage de 3 ans sur leur RAN de première affectation, ce qui les empêche de rejoindre toute autre destination pendant ces 3 ans là.

L'administration doit maintenir le mouvement complémentaire des C, supprimer le délai de séjour de 3 ans pour les 1ères affectations et obtenir des recrutements suffisants pour pourvoir tous les postes vacants !

Sur la réforme du mouvement général des mutations

L'administration commence son exposé en rappelant qu'entre le projet et le mouvement définitif (suites), il existe une période de 6 à 8 semaines qui conduit à informer tardivement les agents de leur affectation définitive.

Elle déclare que cette durée s'explique par le fait que c'est uniquement dans les suites qu'elle procède aux mutations internes (MI) et aux rapprochements internes (RI). L'administration souhaite faire les RI et MI dès le projet pour que les modifications aux suites se concentrent sur les seuls cas difficiles défendus en CAP. L'argument avancé est un mensonge : les

modifications entre le projet et les suites ne se limitent pas aux MI, RI et cas difficiles (dit cas sociaux).

La bataille menée par les élus de Solidaires Finances Publiques pendant de très longues journées permet aussi de débloquer la situation de très nombreux collègues en situation de convenances personnelles qui obligent l'administration à les remplacer dans leur ancien poste, ce qui entraîne de nombreuses cascades. Il suffit de regarder dans chaque CAP la différence entre le projet et le mouvement définitif.

Le but dissimulé est donc tout autre : l'administration, par une forte réduction de temps de consultation et de défense en CAP nationale, espère empêcher le contrôle approfondi du mouvement de mutation par les CAPistes, l'examen exhaustif du respect des règles de gestion, l'analyse des emplois par direction et par RAN, et s'exonérerait des cascades qu'elle opérerait dans le cadre des suites.

L'excuse sur la date de sortie des mouvements est volontairement biaisée : avec le système proposé, on saura plus vite qu'on n'a rien, ou qu'on est affecté à l'autre bout du département, en toute opacité. N'est-il pas préférable d'attendre un peu pour avoir une bonne nouvelle au mouvement définitif ?

Reconsidérer les modes de recrutement au choix et au profil

En l'état actuel des choses, les collègues qui candidatent à des postes à profil reçoivent un avis de leur direction de départ. Les postes sont ensuite attribués à l'ancienneté administrative des candidats ayant eu un avis favorable. Les postes au choix doivent également faire l'objet d'un avis favorable de la direction de départ. En revanche, la direction qui recrute choisit librement le candidat qu'elle souhaite voir arriver dans sa direction.

L'administration propose de déréglementer encore un peu plus l'existant (déjà dérogatoire). Désormais, elle souhaite appliquer à l'ensemble de ces postes le mode de recrutement des postes au choix. Solidaires Finances Publiques a toujours été opposé aux postes à profil et au choix. Les postes au choix, paroxysme du déni des règles d'affectation, conduisent à un arbitraire encore renforcé dans la présente proposition de l'administration.

Au bout du compte, il s'agit pour Bercy de s'affranchir de toute responsabilité, chaque directeur local se voyant confié la tâche de gérer les carences et l'inévitable suspicion qui planera sur chaque mouvement.

CHSCT du 9 octobre 2017 : retour sur la dernière séance de l'année

Au cours de ce comité, deux points devaient être soumis au vote de la parité syndicale, le CHSCT devant être consulté préalablement à tout projet d'importance touchant l'organisation du travail

D'abord, le projet immobilier du Centre des Finances Publique de Chalon sur Saône est évoqué.

Ce site est fortement impacté au 1^{er} septembre 2018 par le départ de son service de l'Enregistrement vers le SPF-E de Mâcon et par l'arrivée de trois antennes du PCE -Autun (2 agents), Le Creusot (1 agent), et Montceau (2 agents), et par l'implantation de l'antenne du PCR du Creusot (2 agents).

La nouvelle configuration du site impacte tous les services sur quatre étages à l'exception de la trésorerie.

SOLIDAIRES-71 s'étonne de la contradiction factuelle entre la volonté affichée d'optimiser le contrôle fiscal et le fait de répartir les agents du nouveau PCE de Chalon sur deux étages. En outre, si on suit le raisonnement de notre Directrice, on déplace des agents sous prétexte d'améliorer la programmation du contrôle fiscal mais on les sépare du SIE qui est sa source d'information et des deux brigades de contrôle (BDV et DIRCOFI) qu'il est sensé alimenter.

A cela, la parité administrative répond sans broncher que les brigades de vérification travaillent aussi avec les dossiers personnels (alors que le cœur de métier reste tout de même TVA/BIC/IS, même si le patrimonial a pris de l'ampleur), et que de toutes façons, il n'y a plus de place disponible pour tout le P.C.E. au 1^{er} étage...

Notre position sur ce point :

SOLIDAIRES 71 dénonce la suppression du PCR du Creusot, le transfert de l'enregistrement à Mâcon mais aussi l'aspect contre-productif de la suppression de trois antennes du PCE et l'implantation insensée du service sur deux étages, qui ajoutera au malaise de collègues qui devront par ailleurs sacrifier leur vie familiale s'ils souhaitent suivre leur mission.

Les représentants de SOLIDAIRES 71 ont donc voté contre ce projet immobilier.

Comme cela avait déjà été le cas à l'occasion de précédents projets immobiliers les OS ont dénoncé la désinformation des agents, les services les plus impactés étant parfois laissés dans l'ignorance.

L'administration retourne alors avec mauvaise foi le reproche aux syndicats qui auraient « nourri le caractère anxiogène propre à tout déménagement »

en ayant « divulgué l'information » avant les chefs de service, allant même à accuser une représentante de SOLIDAIRES de l'avoir fait sur son temps de travail, alors même qu'elle était couverte par une autorisation d'absence syndicale.

A ce point du compte-rendu, il semble opportun de vous préciser que la Direction avait décidé de transmettre les plans simultanément aux représentants du CHSCT et aux chefs de services, consigne étant donnée à ces derniers de relayer l'information aux agents. Cette consigne ayant été suivie avec un zèle très relatif. Il semble à SOLIDAIRES (mais il est possible que nous ayons tort) que c'est l'absence d'information, et les rumeurs qui provoquent l'anxiété. Il n'est pas impossible que l'inquiétude trouve sa source *en amont de cette divulgation des plans*, par une frénésie de restructurations accrue et un manque total de transparence vis-à-vis des premiers intéressés.

Le deuxième point soumis au vote : les fiches d'impact mesurant les effets des restructurations :

le possible transfert, dès le 2 janvier 2018, du recouvrement de l'impôt des Trésoreries de Montcenis vers le SIP-SIE du Creusot et de la Trésorerie de Digoïn vers le SIP-SIE de Paray le Monial, de la Trésorerie de Chagny vers le SIP de Chalon sur Saône, de la Trésorerie de Perrecy vers le SIP-SIE de Montceau, ainsi que les restructurations évoquées plus haut.

Les fiches d'impact listent les conséquences pour les services et pour les agents concernés ainsi que les mesures d'accompagnement.

Notre position sur ce point :

Ces fiches actent la désagrégation du service public et les conditions de vie des agents SOLIDAIRES 71 a donc voté contre.

Les dernières dépenses sur le budget du CHSCT ont été votées, en particulier, le remplacement d'un grand store en panne au rez de chaussée du site de la D.D.F.I.P., protégeant du soleil les agents du CSB. Le feu vert a été donné, par ailleurs, à des travaux sur les ouvrants au CFE de Charolles et, entre autres, dans le logement du gardien .

De même que pour la réfection du parking du site de Chalon, SOLIDAIRES 71 regrette que les restrictions budgétaires empêchent l'Administration, à la fois propriétaire et employeur, d'assumer ce qui relève de sa responsabilité directe. Dans ces cas, la parité syndicale, agissant dans le cadre du CHSCT se voit contraints de dépenser le budget (*suite p. 4*)

normalement destiné à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail à des dépenses qui ne relèvent pas de son cadre de compétence.

Le CHSCT avait acté lors du groupe de travail préalable à cette séance la nécessité de réfection (ajournée depuis des années) de certaines pièces de la trésorerie de Perrecy Les Forges parmi les mesures prioritaires pour 2018, de même que la mise en conformité électrique au rez de chaussé de la DDFIP et le remplacement d'un compresseur de la climatisation hors d'âge de la trésorerie de La Roche Vineuse.

Les représentants du personnel maintiennent la pression sur certains thèmes ; ainsi la CGT a posé la question du travail sur double écran dont la problématique avait été abordée par SOLIDAIRES 71 lors d'un précédent CHSCT. Les agents apprécient l'usage des doubles écrans pour certains travaux, ainsi, au Service de Publicité Foncière (précurseurs en la matière), dans les trésoreries (en particulier pour l'utilisation d'HELIOS), dans les Services des Impôts des particuliers etc. Encore faut-il que les écrans soient identiques, à même hauteur d'yeux et que des temps de pause dans la journée soient respectés, conformément aux préconisations du rapport des ergonomes du Ministère...

Comme d'habitude, on nous oppose les sempiternelles contraintes budgétaires qui empêchent de doter plus rapidement les agents des **paires d'écrans homogènes** requises.

Nous regrettons en la matière un manque de volontarisme, parfois illustré par une vision très réductrice et les préjugés de certains membres de l'administration qui, suggèrent que ces risques existent aussi avec l'usage *privé* des ordinateurs (réflexion que nous laissons à l'appréciation de chacun-e).

Le même type de sarcasme est utilisé au moment d'aborder la question des risques liés à la canicule, alors que ces agents « *ne se priveraient pas, en privé, d'endurer soleil et chaleur à la plage* » (sic). Précisons à cette personne qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, « d'aller à la plage » mais plus simplement à la « plage horaire », autrement dit, de permettre aux agents qui souhaitent, de bénéficier d'aménagements horaires à des heures moins chaudes de la journée, selon des règles prévues par l'Administration Centrale.

Le CHSCT est parfaitement dans son rôle lorsqu'il aborde ces questions précises de conditions de vie au travail, **au travail**, c'est à dire dans un contexte contraint durant 7 heures et 42 minutes par jour.

Souhaitons qu'à l'avenir l'attention légitime portée à ces sujets ne soit pas polluée par ce genre de réflexions .



Réunion « informelle » du 23 octobre 2017

Il y a quelques semaines, les secrétaires départementaux des organisations syndicales « représentées » (comprendre : ayant une section locale dans le département) ont été invités par la DDFIP à se présenter à une réunion informelle le 23 octobre. Le but : « échanger avec les organisations syndicales sur divers sujets d'actualité de la DDFIP »

Après un débat au sein du bureau de la section SOLIDAIRES 71, il a été décidé que les secrétaires se rendraient à cette invitation, qui semblait répondre à nos demandes réitérées à plus de visibilité sur les réformes à venir.

L'un des engagements forts de notre syndicat est de rester au plus près des agents pour la défense de leurs droits, aller chercher des informations et les faire connaître à tous fait donc partie de notre mandat.

Dès l'ouverture de la réunion, Mme SIMON nous a rassurés sur ses intentions, et le fait qu'elle ne souhaitait pas « institutionnaliser » ce type de réunion.

Une présentation rapide des futures nouvelles règles de mutation nous a été faite, bien qu'à ce stade la Direction n'aie pas plus d'informations que celles dont nous disposions déjà.

3 points nous ont été présentés en « avant-première » :

-la caisse sans numéraire ; la candidature de la Saône et Loire pour l'expérimentation a été retenue, deux Trésoreries vont donc passer à la caisse sans numéraire : Cuisery (avec déport sur la Trésorerie de Tournus) et Chalon Périphérie (déport sur Chalon Municipale)

-extension de l'accueil personnalisé sur RDV : proposition d'étendre la préfiguration sur le site de Chalon, au SIP et au CDIF

-un projet de mise en place de 2 Trésoreries hospitalières, calquées sur l'organisation actuelle des hôpitaux (2 groupements de gestion), basées sur Chalon et Mâcon, a été évoqué. Ce projet pourrait voir le jour en 2019 si la DDFIP obtient l'accord de tous les acteurs de la procédure.

Tous ces points seront débattus avec les organisations représentatives en CTL, dans le cadre du dialogue social.

Compte-rendu CTL du 14 septembre ou chronique de la mort annoncée du réseau DGFIP

Ce Comité Technique Local était dédié à l'Adaptation des Structures au Réseau (ASR), au Bilan de la DDFiP71, des horaires d'ouverture.

Sachez que le bilan de la DDFiP est bon, donc les agents se sentent bien dans leur travail, sinon les résultats s'en ressentiraient. Jusque là, tout le monde est aux anges.

Pour ce qui concerne les horaires d'ouverture, si on attendait un bilan, on ne s'attendait pas a priori aux conclusions qui en ont été tirées : on réduit encore les horaires d'ouverture au public, partout où c'est légalement possible. Donc moins d'accueil (quoique...), donc moins de stress, donc ... devinez la suite.

Et qu'on ne vienne pas nous parler des contribuables, ce n'est qu'une variable d'ajustement qui nous permet d'adapter nos structures...

Dans le détail, on transfère le recouvrement de l'impôt des trésoreries de Chagny, Perrecy, Montcenis, Digoin vers les SIP de Chalon, Montceau les Mines, le Creusot et Paray le

Monial, la plupart du temps sans les effectifs permettant d'absorber ce surcroît de travail.

Côté fiscalité des professionnels, on en profite pour rapatrier les PCE du Creusot et ses antennes de Montceau et Autun vers le PCE de Chalon et l'antenne de Louhans vers le PCE de Mâcon : En tout, ce sont six collègues qui sont impactés (3A, 3B) par mobilité fonctionnelle et/ou géographique. La raison avancée par la Direction : la SYNERGIE ! On ne peut pas laisser des « électrons libres » sur des sites « isolés ». Pas d'aménagements envisageables il nous semblait pourtant que dans les pistes envisagées un moment donné, on nous rebattait les oreilles avec la notion de travail à distance – mais ça, c'était avant),

Inutile de vous préciser que cette proposition emporte une opposition unanime des organisations syndicales.

Au fait, ne vous inquiétez pas, le transfert d'un site à l'autre ne concerne que les chaises (!). Un conseil, si vous êtes dans ce cas de transfert, utilisez la colle forte sous peine de voir votre chaise se transformer en siège éjectable.

ACTUELLEMENT SUR VOS BUREAUX – L'Unité n°1092



-Mouvements : 10 octobre 2017 - 1 agent sur 3 en grève à la DGFIP

- Mobilisation des retraités

-Grand angle : Cyber Sécurité, ... and Comm'

- De Charybde en Scylla

Gestion publique : Amendes amères

Programme des réjouissances :

Page 1	Éditorial – vous avez dit... « anxio-gène » ? Le groupe de travail mutations 2018.	Page 4	- Réunion « informelle » du 23 octobre 2017
Page 3	CHSCT du 9 octobre 2017 : retour sur la dernière séance de l'année	Page 5	- Compte-rendu CTL du 14 septembre - Actuellement sur vos bureaux

POURQUOI SE SYNDIQUER....

La représentativité seule ne suffit pas à une organisation syndicale pour être vraiment reconnue. Le nombre des syndiqués revendiqués est au moins aussi essentiel quand il s'agit d'aller négocier. Quand un militant de Solidaires Finances Publiques s'adresse à un directeur, un parlementaire ou un ministre, il lui parle au nom de plus de 20 000 adhérents !

Partant de là, le fait d'adhérer à Solidaires Finances Publiques est un acte fort, une manière de se faire entendre, d'être reconnu, écouté, consulté, entendu.

Ta Section Locale...

Secrétaire de section :

Magali ROCHER (titulaire CTL)

Secrétaires adjoints :

Patrice RUIZ (suppléant CTL)

Valérie REDON (titulaire CTL)

Pascal POYEN

Trésorier :

Lionel PROST

Trésorier adjoint :

Pascal LE MORVAN

Les autres élus CTL :

Yves LEPAUL (titulaire)

Laurence MALON (suppléante)

Christophe ROUILLER (suppléant)

Tes Elus locaux...

CAP A : **Yves LEPAUL**

Evelyne GOUMAZ

CAP B : **Dominique BARGE**

Nadine DORME

Christophe ROUILLER

Patrice RUIZ

CAP C : **Laurence MALON**

Jean-Michel MARTIN DUDRAGNE

CDASS : **Pascal POYEN**

Valérie REDON

CHSCT : **Fabrice GAUTIER**

Charlotte VITU

Christian LOUIS

Christian PRIET

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2017

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles

Service :

Site :

Temps partiel : %

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →